Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 64 (1926)

Heft: 4

Artikel: Pour le 24 janvier

Autor: Mogeon, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-220075

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CC

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.— six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



POUR LE 24 JANVIER

AUDOIS, un nouveau jour se lève... Une fois de plus, ils fêtent l'anniversaire du 24 janvier 1798. Bien des lecteurs, sans doute, se souviennent de la belle manifestation du 24 janvier 1898, du cortège immense de sociétés et de citovens, tous décorés de la cocarde verte. Il y eut des cultes patriotiques dans tous les temples, sans distinction de chapelles. St-François était bondé, nous fûmes alors en Martheray, où le pasteur Rodolphe Dupraz rayonnait en prononçant son allocution. Et puis, ce furent les discours de la Palud,... mais passons et constatons que dès lors, chaque année, à pareille époque, s'il n'y a pas eu cortèges et prédications, la cocarde verte, elle, s'est montrée et les palabres n'ont pas manqué. Il serait fort surprenant que, la mode en étant venue aussi aux cinquantenaires, une nouvelle édition du centenaire fêté ne parût pas en... 1948, à l'occasion du troisième cinquantetenaire. Voyez la coïncidence ; rencontre avec le centenaire de la révolution vaudoise de cette année-là: La Harpe d'un côté, Druey de l'autre! Ah! la belle Marche vaudoise que nos fanfares et nos harmonies joueront ce jour-là!

En attendant, c'est de notre part une manière de parler, revenons un peu à 1798 : non pas pour narrer encore une fois des événements bien connus, mais pour glaner quand même quelques épis. On ne sait jamais trop, en ses détails, l'histoire de son pays et de son canton. Ouvrons donc le livre des souvenirs et voyons ce que, en quelques lignes, nous pourrions bien dire sans risquer une répétition, — c'est un vœu téméraire.

Il s'en fallait de beaucoup que tous les Vaudois fussent désireux d'un changement de régime. Berne comptait des amis éprouvés chez les patriciens et les bourgeois. De Mellet écrit, de Vevey, le 3 décembre 1797, à l'avoyer de Mulinen, autrement dit à « Son Excellens l'illustre, haut et puisssant Seigneur » :

«... J'appris hier que M. le colonel de l'Harpe (sic) ne se contente pas de faire imprimer des mémoires, mais qu'il se donne beaucoup de mouvement à Paris pour bouleverser sa patrie. Il doit avoir dit depuis peu : « Je mourrai dans la peine ou je révolutionnerai mon pays... ».

Evidenment, De Mellet ne nous apparaît pas là comme l'un de ces patriotes qui, moins de deux mois plus tard, devaient se réjouir du départ des baillis.

La Harpe, à Paris, continuait ses démarches. Il pressait ses concitoyens vaudois, s'emportait même à cause de leur lenteur à s'enthousiasmer pour la cause de l'indépendance. Il avait des coloques avec Vincent Perdonnet, l'agent de chambre qui fut quelque temps membre de la Chambre administrative du Léman et à qui nous devons la création de « Mon-Repos ». Les députés vaudois

sont réunis à Lausanne, depuis le 15 janvier, sur l'initiative du bourgmestre de cette ville, pour aviser aux mesures à prendre ensuite de l'attitude glaciale de Berne à l'égard d'une convocation régulière des Etats de Vaud.

De la Fléchère qui, avec Monod, était à Paris pour exprimer au Directoire la reconnaissance du peuple vaudois de sa « protection » à lui accordée et en même temps pour sonder « le plan général du Directoire », avait lu déjà le 21 janvier, à Paris, deux lettres « une de La Harpe, l'autre de Perdonnet. Elles s'accordent à dire que si nous n'avançons pas plus vite, on nous abandonnera... » Deux jours après, le général Ménard se tenait prêt à tout événement au quartier-général de Fernex-Voltaire, tandis que le général de Weiss, commandant des troupes du Pays de Vaud, prenait le sien à Yverdon. Des colloques ne tardèrent pas à intervenir entre Ménard et les délégués vaudois, qui venaient, non pas prier le général d'entrer dans notre pays, mais requérir son aide éventuelle contre la marche des troupes levées par Berne pour écraser les velléités d'indépendance qui se manifestaient au Comité Central des Villes et communautés de Pays de Vaud. Berne croyait fermement, du reste, à des intentions devenues brusquement agressives de la part des Français. L'incident de Thierrens vint met-tre la conscience des Vaudois à l'aise. Un cas de force majeure se produisait. Deux hussards français étaient tués par la patrouille de Thierrens, convaincue d'ailleurs de n'avoir pas outrepassé son droit de légitime défense. Cela suffisait en tout cas pour déclencher le mouvement d'où devait sortir la République lémanique et plus tard le canton de Vaud.

La République lémanique proclamée dans la nuit du 23 au 24. janvier n'était qu'un mot, prononcé spontanément, répondant bien au senti-ment qui animait les Vaudois conscients du caractère peu reluisant de leur attache à Berne. Cependant, les autorités vaudoises constituées par les Bernois se rendaient compte qu'il était impossible de biffer d'un trait de plume et par un cri de réduire à néant une puissance aussi fortement organisée que celle sous le régime de laquelle le peuple « sujet » vivait depuis des siècles. Rien ne prouvait encore que la République française voulût intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse au point d'en séparer l'un de ses membres pour le réunir à elle. Cela n'aurait du reste pas correspondu au désir des Vaudois qui voulaient rester Suisses, mais non sujets d'un canton suisse. Leur idéal se manifestait clairement pour la première fois.

Voici en quels termes Bergier-Lemaire annoncait le 24 janvier à Frédéric-César La Harpe. Cette lettre contient sur certains points des précisions intéressantes : Bergier, suivant l'exemple des Français, donne la date du 24 janvier, an 1 de la République lémanique, mais il s'arrête là et ne poursuit pas la similitude jusqu'à dire : 3 Pluviôse.

« Je me hâte, cher ami, de vous annoncer que vos vœux et les nôtres sont exaucés. La proclamation de Ménard et Desportes a produit tout l'effet que nous en attendions. Arrivé hier, à 7 heures du soir, demi-heure après elle a été connue de toute la ville, et aussitôt la cocarde verte a été placée sur plusieurs chapeaux couvrant des têtes influentes. Ce matin, le Deux-Cent en corps s'en est paré et a été imité par la généralité des citoyens ; le drapeau vert, avec l'inscription : République lémanique, flotte à la Palud ; un arbre de la liberté surmonté d'un bonnet vert est élevé sur la place de St-François, et tous les baillis ont déguerpi ; les scellés sont apposés et des gardes placées partout où il le fallait. La force armée est organisée et en activité ; demain, la République lémanique sera proclamée par le Comité central séant ici et représentant les villes et communes du Pays de Vaud. Cette intéressante cérémonie a été différée de 24 heures afin de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle eût lieu au même instant dans tout le pays.

Enfin, tout va pour le mieux et nous sommes sauvés. Grâces immortelles soint rendues au magnanime Directoire exécutif. Demain ou aprèsdemain, Glayre, Le Fléchère et moi, nous partons pour lui porter l'expression de la gratitude vaudoise.

Adieu, cher concitoyen, tout s'est passé sans une égratignure dans une population de 10.000 âmes. Il me tarde de vous serrer contre mon cœur. Vivent les républiques française et lémanique ».

Desportes, le résident français à Genève, ne signa pas la proclamation de Ménard, comme le prétend Bergier-Lemaire. Il agissait dans l'ombre et dut être fort marri de la tournure que prenaient les événements, car il était pour beaucoup dans les bruits de réunion à la France que l'on faisait courir, et qu'il fallut démentir avec insistance. Desportes porta d'ailleurs spécialement son attention sur Genève qui, le 15 avril suivant, devenait française!

L. Mogeon.



DJAN FROUGNET ET LO MENISTRE

JAN Frougnet ètâi on tot fin tserroton. Ein avâi min quemet li po accouilli lè bâo à la tserri, lè tsevau âo tsè à brancâ, l'èga et la polhie âo tsè à redalle et la monture âo petit tsè. L'è qu'assebin l'avâi onna manâire à li de dèvesâ à clliâo bîte, que fallâi que l'aulant sein manèra. Faillâi l'oûre saillî de stâo: « Hue! Ota! Iho! Diabe t'eimpouèsenâ po dâi bite! » Et pu dâi: « Roûte! Tsaravoûte! T'einlèvâ! » et dâi: « Cré nom... » de tote sorte d'affére! On l'avâi batsî Djan-dâi-sacremeint et n'avâi pas robâ son nom sobriquiet. Avoué cein dâi bramâïe à èpouâri onn'èstatue et à reveillî on cemetiro. Vo dio que l'ètâi on tserroton que lè bîte dèvessant dèpuffâ et rîdo.

On coup, l'étâi zu pè Lozena, vè Francillon, queri quauque quintau de fè po lo martsau de Prâderrâi. Cllia serpeint de fè n'a l'air de rein : quauque barre, que tîgnant quasu rein de pllièce et vait-cé on tsè tsardzî à tsavon, à fére châ et socclià doû tsevau amont lè montâïe. Seimbllie pas, tôt parâi, et l'è justameint cein que pein-